

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)
Monsieur Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-112

DON DE MATERIEL SPORTIF AU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE DE LA VILLE DE LANGUEUX PAR L'ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE LANGUEUSIENNE

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint en charge de la Vie Associative, Sportive et Culturelle

L'association Gymnastique Rythmique Langueusienne s'est dissoute au cours de l'année 2022.

Elle disposait de matériel de sport entreposé dans la salle omnisports Le Rebond.

Compte tenu des subventions de fonctionnement versées à l'association par la Ville durant de nombreuses années, la Présidente a formulé le souhait de faire un don de l'ensemble du matériel au service Enfance-Jeunesse de la Ville. Ces biens représentent un montant de 6 500 €, dont la liste est annexée à la présente délibération.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2242-1, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation du don exposé ci-dessus.

Aussi, **je vous propose** :

- d'accepter le don de matériel de sport effectué par l'association Gymnastique Rythmique Langueusienne, au profit du Service Enfance-Jeunesse de la Ville de Langueux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se référant à ce dossier.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.